vient de s'engager, dans un meeting tenu à Prenton, à prendre la défense de l'instruction religieuse dans les écoles primaires.

« L'éducation confessionnelle, dit l'illustre chei du parti tory,

devient une des questions brûlantes du jour.

a D'un côté, vous avez des hommes religieux qui désirent enseigner la religion en laqu le ils croient; vou, avez des parents religieux qui désirent que cette religion soit enseignée. De l'autre côté, vous avez ces doctes messieurs de Londres qui trouvent fort génant pour l'œuvre qu'ils ont en main le conflit

des opinions religieuses.

o Plusicurs personnes ont inventé ce que je puis appeler une religion ostensible et compressible qui peut, avec une légère pre-sion, être introduite de force dans toutes les consciences, et ils insistent pour que cela soit l'unique religionenseignée dans toutes les écoles nationales. Ce que je veux vous faire remarquer, c'est que, si vous admettez cette idée, vous vous précipitez dans une guerre religieuse dont vous ne verrez pas la fin. Il n'y a qu'un seul vrai principe en éducation religieuse, auquel il faut vous attacher, et que vous devez sans relâche faire prévaloir contre les convenances et les expédients du monde officiel, et ce principe le voici: Un parent, à moins d'avoir perdu ses droits par des actes criminels, à le droit inaliénable de déterminer l'enseignement que son enfant doit recevoir sur les matières les plus sain tes et les plus importantes.

a Tel est le droit qu'aucun expidient ne peut annuler, qu'aucune raison d'Etat ne doit vous autoriser à supprimer. C'est pourquoi je vous demande de donner toute votre attention à cette question d'éducation confessionnelle. Elle est pleine de périls et de difficultés. La seule manière de conjurer le danger, c'est de l'attaquer de front et de déclarer que, à moins d'avoir été convaincus d'un crime, les parents ne doivent pas être privés par

l'Etat de leur prérogative sacrée. »

Rome.—Pour la clôture de l'année jubilaire en février 1894, il y aura, outre plusieurs béatifications, l'inauguration solennelle de l'église Saint-Joachim, un grand triduum d'actions de grâces à Saint Pierre et une audience pontificale aux catholiques d'Italie qui se seront d'abord réunis à Naples en Congrès. Enfin, le 19 févrie: jour de clôture du Jubilé, Léon XIII descendra dans la basilique vaticane pour un Te Deum solennel.

Roumanie.—Monseigneur l'Archavêque de Fribourg en Brisgau vient de publier une lettre pastorale blâmant le prince Ferdtnand de Hohenzollern, catholique et héritier du trône roumain, d'avoir fait baptiser dans la religion grecque le fils qu'il vient d'avoir de son matiage avec la princesse Marie d'Edimbourg, qui est protestante.

Hollande.—Des élections partielles viennent d'avoir lieu en Hollande. Elles ont introduit dans la Chambre un prélat catholique, Mgr le docteur Everts, camérier de Sa Sainteté, et ont fait échouer un dignitaire maçonnique, le F. Van Deygelen, qui était encore, il y a quelques mois, le grand maître de la Maçon-

nerie néerlandaise.